

211C0893
FR0000038184-DIV53

8 juin 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

FIPP

(Euronext Paris)

La société Acanthe Développement a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société FIPP¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres FIPP sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 7 juin 2011.